



Gewerkschaft des Verkehrspersonals  
Syndicat du personnel des transports  
Sindacato del personale dei trasporti



Secrétariat régional Genève  
TPG - Permanence Genève  
Rue Terreaux-du-Temple 6  
1201 Genève

Téléphone +41 22 731 60 11  
sev-geneve@sev-online.ch  
www.sev-online.ch

Aurélie Lelong  
Direct +41 22 731 60 11  
Mobile +41 79 406 09 68  
aurelie.lelong@sev-online.ch

tpg - transports publics genevois  
Mme Durrer - Directrice RH  
M. Berdoz - Directeur général  
Route de la Chapelle 1  
Case postale 950  
1212 Grand Lancy 1

Genève, le 18 janvier 2023  
AUL

## Conditions de travail à l'Exploitation

Madame la directrice,  
Monsieur le directeur,

À l'issue de la grève des 12 et 13 octobre dernier, les employé-e-s des TPG réuni-e-s en assemblée ont adopté deux résolutions. L'une d'elles exigeait la tenue rapide de négociations dans le but d'améliorer les conditions de travail, en particulier dans le domaine de la conduite, afin de soulager au plus vite la souffrance du personnel dont les effets se sont notamment traduits par les taux d'absentéisme records que nous avons connu ces derniers mois. Ces négociations devaient se tenir en l'absence de la direction Exploitation en raison de la perte de confiance du personnel envers celle-ci.

En lieu et place de négociations capables d'apporter des réponses à court terme, un groupe de travail sur les conditions de travail a été mis en place, dont l'agenda prévoit des séances jusqu'à juin 2023. La direction Exploitation est également présente lors de ces échanges, en dépit de la résolution susmentionnée.

Plus de trois mois après la fin de la grève d'octobre 2022, le SEV et transfair constatent le non-respect de la résolution votée en assemblée et le manque d'amélioration des conditions de travail. En conséquence, et face aux avancées insatisfaisantes des discussions sur le sujet, le SEV et transfair vous soumettent les quatre revendications suivantes :

- 1) 250 postes supplémentaires dans les roulements graphiqués.
- 2) L'équilibrage des tranches de travail avec un maximum de 4h de temps de conduite et un minimum de 3h45 de temps de travail.
- 3) La remise à zéro des compteurs CET négatifs et l'établissement de bornes maximum et minimum.
- 4) L'établissement de 4 plages voltige de 12h d'amplitude maximum, avec un respect à 100% des horaires attribués.

Votre réponse sur ces quatre revendications est attendue d'ici le 17 février et sera soumise aux membres de nos syndicats. Si cette réponse est jugée insatisfaisante, et avec l'aval de la majorité, des mesures de lutte pourront être engagées afin d'obtenir les améliorations demandées.

Dans l'attente de votre retour, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



Aurélie Lelong  
Secrétaire syndicale



Olivier Hälen  
Responsable région Ouest